

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2023

VISANT À REVALORISER LE MÉTIER DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE - (N° 1779)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 47

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, M. Berta, Mme Métayer, M. Falorni, M. Lamirault, M. Portarrieu,
M. Marion, Mme Lingemann, M. Daubié, Mme Decodts, M. Fait, M. Pahun, Mme Cristol,
Mme Spillebout, M. Benoit, Mme Ferrari et M. Mandon

ARTICLE 2 TER A

Compléter la première phrase par les mots :

« ou la possibilité d'intégration d'un module en lien avec la gestion administrative et financière des collectivités territoriales, dans les formations tertiaires des métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique, et dans les filières BTS assistant de gestion PME-PMI et BTS assistant de manager ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à se rapprocher de la réalité du terrain, la majorité des acteurs de ce secteur dispose d'un diplôme de niveau 4 et 5 dans le cadre des concours de catégorie B.

Il s'avère donc nécessaire que la filière puisse se créer dès le baccalauréat, notamment avec des modules supplémentaires s'intégrant à des formations existantes. 1/3 des secrétaires de mairie vont partir à la retraite dans les années à venir, il est urgent de former de nouveaux acteurs.

Une filière secrétaire général de mairie semble réductrice, **il serait donc souhaitable d'utiliser les formations déjà existantes pour permettre une plus grande polyvalence des acteurs sur le terrain.**

Dans le département du Gers, il existe un manque important de formation post-bac, mais les formations pré-bac sont représentées, il serait donc intéressant que des modules puissent s'y greffer pour répondre aux attentes du terrain en matière d'emploi.